



COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 22-11-2024

Manque de concertation et coupes budgétaires : l'enseignement qualifiant en péril !

Dès la constitution du Gouvernement, la Ministre de l'Éducation, Madame Valérie Glatigny, a réuni les Fédérations de pouvoirs organisateurs pour affirmer sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de la réforme du Pacte et a rappelé son attachement à la concertation des acteurs institutionnels et de terrain.

Après quelques semaines de fonctionnement, force est de constater que ces paroles ne se traduisent pas réellement dans les actes. **Les Fédérations de pouvoirs organisateurs (CECP, CPEONS, FELSI et SeGEC) et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) tiennent à dénoncer le manque de concertation sur plusieurs dossiers** : l'interdiction des GSM à l'école, le projet de réforme des rythmes scolaires annuels, le gel des mesures relatives à la gratuité des frais scolaires, l'instauration d'une nouvelle épreuve externe en troisième année primaire ou encore les diverses mesures d'économie prévues dans le cadre du décret-programme.

Très spécifiquement, **les mesures qui touchent le qualifiant sont nouvelles et non concertées au travers des instances du Pacte** et sortent de la feuille de route de celui-ci.

Cela nous étonne puisque le Gouvernement, dans la déclaration de politique communautaire, énonce lui-même les principes fondamentaux de la concertation avec les acteurs de « l'école » : « *Le Gouvernement s'assurera que les dispositifs associés aux réformes aient été testés avec les acteurs concernés et soient soutenables pour les équipes* » (DPC, p. 16) et « **le Gouvernement n'entend pas que l'école fasse des efforts budgétaires non concertés, disproportionnés ou injustes au regard de leurs nombreuses missions.** Mais il souhaite construire avec les acteurs de l'enseignement un accord administratif, organisationnel et social. Cet accord aura pour but d'éviter toute baisse linéaire des moyens, forcée par une dérive budgétaire non maîtrisée, pour proposer au contraire la mise en œuvre d'une gestion plus efficace, plus raisonnée et équitable des moyens disponibles, notamment en termes de conditions de travail, de statut des personnels et de gestion des carrières ou encore en termes de synergies entre réseaux et de répartition de l'offre d'enseignement » (DPC, p. 12).

Dans le cadre du décret-programme sur le volet du qualifiant, **il y a une rupture unilatérale des principes énoncés par le Gouvernement** et une déviation de la trajectoire définie par le Pacte qui prévoit déjà des économies importantes.

Pourquoi les mesures envisagées par le Gouvernement dans le cadre du Budget 2025 de la FWB ne peuvent être, aux yeux des Fédérations de Pouvoirs organisateurs et de WBE, de “*simples*” mesures d’économie et doivent faire l’objet d’une concertation dans le cadre du Comité du Pacte ?

- Ces mesures sont annoncées comme une revalorisation du qualifiant mais dans les faits, elles se traduisent uniquement en économies (plus de 15 millions par an) ;
- **des mesures annoncées pour une entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2025 qui vont rendre inaccessible aux étudiants qui bénéficient déjà d’un CESS une 7e qualifiante alors que ces jeunes sont engagés dans des parcours d’enseignement et qu’un contrat moral avec les élèves actuellement en 5e et 6e existe. Les élèves de 7TQ (technique de qualification) et TP (technique professionnelle) sont des jeunes qui acquièrent des compétences de haut niveau utiles aux milieux industriels et sociaux ;**
- **la suppression de plusieurs 7e années de l’enseignement qualifiant, comme le technicien en diagnostic automobile, qui ont été ouvertes à la demande des secteurs professionnels et pour lesquels il n’y aura plus d’offre de formation équivalente en septembre 2025 ;**
- des mesures annoncées dans le cadre d’une réforme systémique pour laquelle les acteurs concernés n’ont à ce jour jamais été réunis et consultés dans le cadre du Pacte ;
- un exposé des motifs et des commentaires d’articles qui font un lien avec le Pacte et en particulier la gouvernance du qualifiant ;
- des mesures annoncées alors que la mise en œuvre du tronc commun dans l’enseignement secondaire, impactant fortement l’enseignement qualifiant (impact organisationnel, culturel, dimensions sociale et budgétaire) sont en débat au comité du Pacte ;
- un prélèvement sur les moyens d’encadrement global et pas uniquement sur les moyens de la formation technique et pratique, ce qui entraîne mécaniquement une diminution de l’encadrement de la formation commune de ces options qualifiantes. En clair, moins de français, de mathématiques et de citoyenneté pour ces élèves.

Lors du comité de négociation, **nous avons remis un avis défavorable sur ces diverses mesures et nous avons même demandé le retrait de ces articles du décret-programme afin qu’une concertation digne de ce nom puisse avoir lieu.**

Ces mesures non concertées compromettent d’emblée la réforme systémique de l’enseignement qualifiant, de l’enseignement pour adultes et de la formation professionnelle annoncée dans la déclaration de politique communautaire.

Nous rappelons par ailleurs que l’enseignement qualifiant vient d’absorber la réforme du Parcours d’enseignement qualifiant qui a, en six mois, modifié les grilles horaires ainsi que les programmes et entame la deuxième année du décret dit « *Gouvernance du qualifiant* » qui rationalise fortement son offre.

Nous ne quittons pas la table des discussions, nous demandons juste de garder le cap et la temporalité fixée par le Pacte d'excellence.

Face aux réformes non concertées qui menacent la stabilité de l'enseignement qualifiant, nous restons résolus à défendre la qualité et la pérennité de notre mission éducative. Notre engagement envers le Pacte d'excellence est clair : nous y contribuons activement depuis 2017, et nous demandons que le Gouvernement respecte ce cadre de dialogue, indispensable à la réussite des élèves et au bien-être des équipes éducatives. Nous restons engagés dans cette voie, assurés qu'une éducation de qualité et équitable, est un droit que nous défendrons sans compromis.

Philippe Barzin

Secrétaire général - CECP

Sébastien Schetgen

Administrateur-délégué - CPEONS

Alexandre Lodez

Secrétaire général - SeGEC

Gil-Olivier Dumont

Secrétaire général - Felsi

Julien Nicaise

Administrateur général - WBE